



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/06/2024  
Reçu en préfecture le 27/06/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240624-D2024\_72\_SI-AR

## DECISION 2024-72

Vu la délibération n°13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1 :

De verser à la société LOXAM à Thionville, entreprise de location de matériel professionnel, la somme de 423,60 € à titre de remboursement des frais de réparation de l'engin loué par la CCCE et endommagé le 15 juin 2024 lors des opérations logistiques de démontage du grand spectacle communautaire à Rodemack.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 24 juin 2024

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 07 AOUT 2024*